

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/3775  
17 janvier 1957  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE  
AU SUJET LES POUVOIRS DES REPRESENTANTS SUPPLEANTS DES PHILIPPINES  
AU CONSEIL DE SECURITE

Conformément à l'article 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a l'honneur de signaler que le représentant des Philippines au Conseil de sécurité lui a fait connaître, par lettre du 15 janvier 1957, que M. Jose D. Ingles et M. Mauro Mendez étaient désignés comme représentants suppléants des Philippines au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, ces pouvoirs provisoires sont en bonne et due forme.

-----